

LES HONORAIRES D'ELSA LACONDE

Votre sage-femme exerce en application de la convention du 11 octobre 2007 et de ses avenants. Elle pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle. Dans ce cas, votre sage-femme peut appliquer un dépassement d'honoraires pour : **circonstances exceptionnelles d'heure et de lieu dues à une exigence particulière de la patiente**, déplacement non médicalement justifié en matière de soins de maternité et infirmiers. Leur montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure. Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé. Votre sage-femme doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 euros, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation.

Actes	Tarif (€)	Dimanche et férié	20h – 0h 6h – 8h	0h – 6h	Remboursement sécu € ¹
Consultation + MSF ou Visite+MSF	25,00	+ 21	+35	+40	17,50 à 25,00
Première consultation de contraception et de prévention des jeunes avant 26 ans	46,00				46,00
Bilan prénatal de prévention	35,28				35,28
EPP en individuel/couple	42,00				42,00
Préparation à la naissance et à la parentalité (2 à 3 p/couples)	32,48				32,48
Surveillance de grossesse pathologique avant 24SA ²	25,20				25,20
Après 24SA, grossesse unique/multiple ²	43,68/63,28				43,68/63,28
Monitoring grossesse simple/multiple	35/54,60				35/54,60
Post-partum à domicile, unique/multiple	46,20/64,40				46,20/64,40
1ere visite post-partum précoce ³	+25				+25
EPNP au cabinet/à domicile	37,20/43,40				26,04/30,38
Séances postnatales (2 à 3 p/couples)	21,70				15,19
Rééducation périnéale	21,00				14,70 à 21,00
Frottis	12,46	+19,06	+35	+40	8,72 à 12,46
Pose d'un DIU	38,40				26,88
Echographie de datation avant 11SA	35,65				24,95
Echographie de mesure du col	33,44				33,44
Echographie du petit bassin	52,45 à 56,70				36,72 à 39,69
Retrait ou changement d'implant	41,80				29,26
Séance d'acupuncture (1 ^{ère} / suivantes)	60/50				17,50 à 25,00
Séance de técartérapie	50	NA	NA	NA	0 à 25 euros
Indemnité de déplacement médicalement justifié et indemnités kilométriques	Forfait de 4,00 + 0,73 par kilomètre (hors agglomération et jusqu'à 60km aller/retour, au-delà facturé en DE : 0,8 euros par km)				

¹ Vous bénéficiez d'un remboursement à 100% par l'assurance maladie lors du 100% maternité (7 consultations de grossesses, la préparation à la naissance et à la parentalité, tous les soins dès le 1^{er} jour du 6^e mois et jusqu'à 12j après la naissance, la rééducation du périnée dans les 3 ans après l'accouchement), les consultations de contraception des jeunes de moins de 26 ans sont prises en charge à 100% et peuvent être anonymes pour les mineures.

² Nécessite une prescription du médecin

³ Si sortie précoce avant 72h pour un accouchement voie basse /96h si césarienne. Nécessite un contact pendant la grossesse avec la sage-femme.